**SéANCE DU COMITE SYNDICAL DU 9 MARS 2023**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Titulaires présents | | Excusés |
| AROSTEGUY Maïder (rapports n° 1 à 11, 16 à 19) | GOYTINO Vincent (à partir du rapport n°21) | ALZURI Emmanuel |
| BEHOTEGUY Maïder | HIRIART-URRUTY Argitxu | ARCOUET Serge |
| BELIN Eva | IRIGOYEN Jean-François | BROUSSAINGARAY Véronique |
| CASTEL Sophie | KEHRIG COTTENÇON Chantal | ETCHEGARAY Jean-René (rapports de 12 à 16 et de 20 à 25) |
| CHAZOUILLERES Edouard (à partir du rapport n°7) | LESPADE Jean-Marc (jusqu'au rapport n°19) | GONZALEZ Francis |
| CORREGE Loïc (jusqu'au rapport n°24) | MABILLET Marc | LAFLAQUIERE Jean-Pierre |
| CURUTCHET Cédric (jusqu'au rapport n°22) | MANGE Christelle (jusqu'au rapport n°22) | LASSABE Gilles |
| DARRICARRERE Raymond | MIMIAGUE Eric |  |
| DURAND-PURVIS Anne-Cécile | OLÇOMENDY Daniel |  |
| ETCHEGARAY Jean-Pierre | OLIVE Claude (jusqu'au rapport n°23) |  |
| ETCHEGARAY Jean-René (rapports n° 1 à 11, 16 à 19) | PERES Marie |  |
| FICHOT Julien (à partir du rapport n°4) | PEYREBLANQUE Pascal |  |
| GOURGUES Jean-Paul |  |  |
| Suppléants présents mandatés par des titulaires |  |  |
| Titulaires excusés | Suppléants désignés |  |
|  | HARAMBOURE Jean-Christophe |  |
| LASSERRE Florence | DUMORTIER Anne |  |
| Procurations de titulaires excusés à des titulaires |  |  |
| Titulaires excusés | Titulaires désignés |  |
| ALLEGROTTI Patrick | CURUTCHET Cédric |  |
| AROSTEGUY Maïder (rapports de 12 à 16 et de 20 à 25) | DURAND-PURVIS Anne-Cécile |  |
| BACHO Sauveur | BEHOTEGUY Maïder |  |
| DUFAU Peio | MIMIAGUE Eric |  |
| GOYTINO Vincent | ETCHEGARAY Jean-Pierre |  |
| HARDOUIN Laurence | CORREGE Loïc |  |
| MARTY CHALEON Hélène | HIRIART-URRUTY Argitxu |  |

Secrétaire de séance : Marie PERES

**OJ N°11 : ADOPTION DU SCHEMA CYCLABLE DU PAYS BIDACHE – MODIFICATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES AMEMAGEMENTS CYCLABLES PAYS BASQUE - ADOUR**

Les communes du pôle territorial du Pays de Bidache ont engagé en 2021 une réflexion pour favoriser le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture sur leur territoire. Le Syndicat des mobilités et la Communauté d’Agglomération Pays basque les ont accompagnées pour mener à bien cette démarche en portant une étude de schéma directeur des liaisons douces, avec le bureau d’études ITER.

D’une durée d’une année, cette démarche a d’abord permis l’établissement d’un diagnostic et l’identification d’un potentiel de développement des déplacements à vélo. Les conclusions ont montré :

* des mobilités domicile-travail internes au territoire faibles, état de fait qui s’explique par le contexte rural ;
* une topographie du territoire accidentée qui peut amener à des difficultés pour insérer des aménagements cyclables ;
* un fort enjeu de connexion à la véloroute 81 (Anglet (64) à Barcarès (66)) ;
* un réseau routier avec des niveaux de trafics relativement faibles qui permet dans certains cas une cohabitation des cyclistes et des automobilistes.

Cette démarche a aussi abouti à l’identification de sept liaisons correspondant à 60 km d’itinéraires cyclables desservant l’ensemble des communes du territoire. Ces itinéraires s’organisent autour de la véloroute 81 qui sert d’armature territoriale, pour des usages quotidiens ou de loisirs.

Une programmation des opérations à court et moyen terme a été effectuée et un coût estimatif de l’ensemble des aménagements projetés a été évalué à 900 000 €, répartis par itinéraire et par commune.

Les itinéraires sont les suivants :

* liaison entre le bourg de Guiche et le bourg de Sames ;
* liaison entre le bourg et le lac de Guiche ;
* liaison entre Bardos et la V81 via lac de Guiche ;
* liaison entre Bidache centre-bourg et la véloroute 81 ;
* liaison entre Bidache et Bardos ;
* boucle cyclo-touristique sur Came ;
* boucle cyclo-touristique sur Arancou et Bergouey.

Un comité de pilotage réuni le 15 décembre dernier a permis aux élus de valider le schéma directeur des aménagements cyclables de ce secteur.

Il est proposé au Comité Syndical d’approuver le schéma directeur cyclable du Pays de Bidache et de l’annexer au Schéma Directeur des aménagements cyclables Pays Basque-Adour ce qui permettra de rendre éligible les itinéraires du Pays de Bidache au règlement d’intervention pour l’aménagement d’infrastructures cyclables du SMPBA approuvé par le Comité Syndical le 29 mars 2022.

Cette action s’inscrit dans l’ambition « **T.III.1.b. Définir des schémas cyclables, déclinaisons locales du Plan vélo** » du Plan de Mobilité adopté le 3 mars 2022. Elle correspond aux engagements N°42 *« Faciliter l’accès à tous les offres de mobilités alternatives à la voiture individuelle* » et N°43 « *Réduire l’usage de la voiture individuelle*» du Projet de Territoire de l’Agglomération Pays Basque adopté le 9 juillet 2022 en conseil communautaire de la CAPB.

**Adopté à l’unAnimité**

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

*Certifié exécutoire. Le Président,*

*Transmis à la Sous-Préfecture*

*De Bayonne le …………………….*

*Affiché le ………………… Jean-François IRIGOYEN*